



Assemblée générale

Distr. limitée
15 février 2013
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquantième session
Vienne, 11-22 février 2013

Projet de rapport du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace

1. À sa 777^e séance, le 11 février 2013, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).
2. Le Groupe de travail a rappelé les objectifs de son plan de travail pluriannuel pour la période 2010-2015, adopté par le Sous-Comité à sa quarante-septième session, en 2010 (A/AC.105/958, annexe II, par. 7):
 - a) Promouvoir et faciliter l'application du Cadre de sûreté pour les applications de source d'énergie nucléaire en communiquant des informations pertinentes sur les difficultés rencontrées par les États membres et les organisations intergouvernementales, en particulier ceux qui envisagent de lancer ou qui lancent des activités relatives aux applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace;
 - b) Recenser les éventuelles questions techniques et définir les objectifs, la portée et les caractéristiques de tous les travaux supplémentaires que le Groupe de travail pourrait mener pour promouvoir encore la sécurité dans le développement et l'utilisation d'applications de sources d'énergie nucléaire. Ces éventuels travaux supplémentaires nécessiteraient l'approbation du Sous-Comité et seraient entrepris compte dûment tenu des principes et traités pertinents.
3. Le Groupe de travail était saisi d'un document de séance sur l'exploration de certaines questions de sûreté pendant l'essai au sol de sources d'énergie de réacteurs nucléaires spatiaux (A/AC.105/C.1/2013/CRP.20), présenté par la délégation chinoise, et d'un document officieux de la délégation française qui proposait de lancer des discussions sur la mise à jour des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.



4. Le Groupe de travail a examiné son plan de travail et noté qu'aucun atelier ne s'était tenu pendant la session en cours étant donné qu'aucun État membre ou organisation intergouvernementale internationale n'avait confirmé sa participation en réponse à la note verbale du Secrétariat. Il a cependant noté que plusieurs États membres avaient fait part de leur intention de faire une présentation en 2014 sur les progrès qu'ils avaient réalisés dans l'application du Cadre de sûreté. Le Groupe est convenu qu'il n'était pas nécessaire de modifier le plan actuel et, en conséquence, a décidé de poursuivre ses travaux selon les modalités initialement fixées par le Sous-Comité.
5. Le point de vue a été exprimé que le Groupe de travail se trouvait maintenant à la croisée des chemins, n'ayant encore mené aucune activité en rapport avec l'objectif b) de son plan de travail. À cet égard, rappelant que la sûreté devrait être un objectif primordial pour les concepteurs et les exploitants des missions faisant intervenir des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, et que cet objectif exigeait des orientations en termes de normes et de critères, qui n'existaient pas vraiment dans la section 5 du Cadre de sûreté, il a été proposé, dans cet esprit, qu'un guide soit rédigé par le Groupe de travail.
6. Quelques délégations ont estimé que les recommandations techniques du Cadre de sûreté, comme indiqué dans son introduction, étaient le reflet "... d'un consensus international sur les mesures nécessaires pour assurer la sûreté et elles concernent toutes les applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, sans exclusive". De plus, les sections 5.1 et 5.2 du Cadre de sûreté fournissaient des recommandations techniques et des critères pour remplir l'objectif fondamental de sûreté qui était de "protéger les populations et l'environnement de la biosphère terrestre des dangers potentiels associés aux phases de lancement, d'exploitation et de fin de service opérationnel des applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace."
7. Le Groupe de travail a noté qu'il restait deux ans dans le cadre du plan de travail pour recenser les questions techniques au sujet desquelles le Groupe de travail pourrait mener des travaux supplémentaires pour promouvoir encore le développement et l'utilisation d'applications de sources d'énergie nucléaire dans des conditions de sûreté.
8. Le Groupe de travail a noté que quelques États membres et organisations intergouvernementales souhaitaient faire d'autres présentations concernant l'application du Cadre de sûreté. À ce propos, il a prié le Secrétariat d'inviter, en mars 2013, les États membres et les organisations intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine des applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, ainsi que ceux qui envisagent de lancer ou qui lancent des activités relatives aux applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, de faire des présentations techniques sur ces questions au Sous-Comité à sa cinquante et unième session, en 2014.
9. Le Groupe de travail a en outre prié le Secrétariat de programmer toutes les présentations qui seraient données dans le contexte de l'invitation susmentionnée pendant une ou, si nécessaire, deux réunions qui se tiendraient le même jour durant la première semaine de la cinquante et unième session du Sous-Comité, en 2014.

10. Le Groupe de travail est convenu de tenir une téléconférence pendant l'été 2013 pour examiner les réponses qu'il recevra à l'invitation mentionnée au paragraphe 8 ci-dessus et pour planifier ses activités pour le reste de 2013.
11. À sa [...] séance, le [...] février 2013, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.

Appendice

Résumé des informations issues des ateliers organisés par le Groupe de travail pendant les quarante-huitième et quarante-neuvième sessions du Sous-Comité, en 2011 et 2012

1. À sa quarante-huitième session, en 2010, le Sous-Comité a approuvé le plan de travail du Groupe de travail pour la période 2010-2015 (voir A/AC.105/958, par. 134). Le plan de travail comprenait les éléments ci-après:

a) Promouvoir et faciliter l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (publié par le Secrétariat dans le document A/AC.105/934 et par le secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sous la forme d'une publication conjointe du Sous-Comité et de l'AIEA) en communiquant des informations pertinentes sur les difficultés rencontrées par les États membres et les organisations intergouvernementales, en particulier ceux qui envisagent de lancer ou qui lancent des activités relatives aux applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace;

b) Recenser les éventuelles questions techniques et définir les objectifs, la portée et les caractéristiques de tous les travaux supplémentaires que le Groupe de travail pourrait mener pour promouvoir encore la sécurité dans le développement et l'utilisation d'applications de sources d'énergie nucléaire. Ces éventuels travaux supplémentaires nécessiteraient l'approbation du Sous-Comité et seraient entrepris compte dûment tenu des principes et traités pertinents (voir A/AC.105/958, annexe II, par. 7).

2. Le Groupe de travail est convenu qu'il réaliserait ces objectifs en organisant des ateliers pendant la période 2011-2013. Ces ateliers consisteraient en deux types de présentations: a) présentations par les États membres et les organisations intergouvernementales qui envisagent de lancer ou qui lancent des activités relatives aux applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, d'un aperçu de leur plans, le chemin parcouru et les problèmes rencontrés ou attendus dans la mise en œuvre du Cadre de sûreté ou de certains de ses éléments; et b) présentations par les États membres ayant une expérience dans le domaine des applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, d'informations sur les moyens de résoudre les problèmes que pose l'application du Cadre de sûreté.

3. Au total, neuf présentations ont été faites lors d'ateliers par l'Argentine, la Chine, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, ainsi que par l'Agence spatiale européenne.

4. Quatre de ces présentations ont été faites en réponse à l'invitation lancée par le Sous-Comité aux États membres et aux organisations intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine des applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace à fournir des informations sur l'application du Cadre de sûreté (voir A/AC.105/958, annexe II, par. 8). Ces présentations ont porté sur quatre aspects particuliers du Cadre de sûreté: a) sûreté au niveau de la conception et du développement; b) évaluations des risques; c) préparation et conduite des interventions d'urgence; et d) atténuation des conséquences des accidents.

5. Les cinq autres présentations ont été faites par des États membres et des organisations intergouvernementales sur leur plans, le chemin parcouru et les problèmes rencontrés ou attendus dans l'application du Cadre de sûreté ou de certains de ses éléments. Ces problèmes particuliers étaient les suivants:

a) La procédure d'autorisation de lancement des missions pour les pays qui souhaitent recourir à des applications de sources d'énergie nucléaire, mais qui ne disposent pas des capacités de lancement des applications;

b) La coordination de la préparation et de la conduite des interventions d'urgence avec les autres pays survolés par la mission spatiale;

c) L'application de la responsabilité première de l'organisation qui conduit la mission ayant recours à une source d'énergie nucléaire dans l'espace et ses arrangements en bonne et due forme avec tous les participants à la mission;

d) Le partage des responsabilités entre toute organisation intergouvernementale internationale et ses États membres en ce qui concerne l'application de la section du Cadre de sûreté "Recommandations à l'intention des gouvernements";

e) L'organisation de la sûreté pour le lancement, ainsi que de la préparation et de la conduite des interventions d'urgence pour les différentes phases du lancement et divers scénarios d'accident.

6. Le Groupe de travail a conclu que les ateliers avaient rempli l'objectif de promotion et de facilitation de l'application du Cadre de sûreté en communiquant des informations pertinentes sur les difficultés rencontrées par les États membres et les organisations intergouvernementales. Les États membres et les organisations intergouvernementales qui ont fait des présentations lors d'ateliers ont souligné que le Cadre de sûreté avait fourni une base utile pour l'élaboration de cadres nationaux et internationaux intergouvernementaux pour les applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

7. Le Groupe de travail a également conclu que les cinq difficultés mentionnées au paragraphe 5 ci-dessus étaient essentiellement liées aux politiques, à la gestion et à la coordination des activités faisant appel à des sources d'énergie nucléaires dans l'espace (voir sections 3 et 4 du Cadre de sûreté). Ces activités étaient hautement spécifiques pour le ou les gouvernements impliqués dans l'autorisation et/ou l'approbation des missions faisant intervenir des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et le Groupe de travail a estimé qu'il était pour l'heure difficile d'élaborer des lignes directrices générales pour chacun de ces cinq domaines.

8. Le Groupe de travail a noté que d'autres difficultés pourraient être identifiées à l'avenir, à mesure que les États membres et les organisations intergouvernementales continuent d'appliquer le Cadre de sûreté.